

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	102 658 168 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	5 852 315 TND
Un résultat net bénéficiaire de	5 707 623 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du Fonds de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, l'examen de la composition de l'actif net de FCP SALAMETT CAP, pour l'exercice 2021, nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à 20% de l'actif ; tel que prévu par l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

L'examen de la composition de l'actif de FCP SALAMETT CAP, pour l'exercice 2021, nous a permis de déceler le non-respect du ratio des actions admises à la BVMT ,Parts des OPCVM, BTA et Emprunts Obligataire fixé à 80% de l'actif ; tel que prévu par l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 25 février 2022

Le Commissaire aux comptes
Cabinet Zahaf & Associés
Aida Charfi, Associée

BILAN
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2021	31/12/2020
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	88 494 182	74 556 867
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 459 600	4 897 539
b- Obligations et valeurs assimilées	84 034 582	69 659 328
AC2- Placements monétaires et disponibilités	14 208 754	24 101 336
a- Placements monétaires	7 495 439	2 411 534
b- Disponibilités	6 713 315	21 689 802
AC3- Créances d'exploitation	0	31 084
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	102 702 936	98 689 287
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	26 409	40 805
PA2- Autres créditeurs divers	18 359	34 016
TOTAL PASSIF	44 768	74 821
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	97 363 444	93 438 073
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	5 294 724	5 176 393
ACTIF NET	102 658 168	98 614 466
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	102 702 936	98 689 287

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	5 417 258	4 436 927
a- Dividendes	787 191	964 593
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 630 068	3 472 334
PR 2- Revenus des placements monétaires	1 614 140	1 169 761
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	7 031 398	5 606 688
CH 1- Charges de gestion des placements	1 068 108	870 809
REVENU NET DES PLACEMENTS	5 963 290	4 735 879
CH 2- Autres charges	110 975	90 253
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 852 315	4 645 626
Régularisations du résultat d'exploitation	-557 591	530 767
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5 294 724	5 176 393
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	557 591	-530 767
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	128 290	68 502
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-272 648	-367 743
Frais de négociation de titres	-334	-5 268
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 707 623	4 341 117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2021

	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		
<u>RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	5 852 315	4 645 627
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	128 290	68 502
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-272 648	-367 743
d- Frais de négociation de titres	-334	-5 268
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	126 535 106	110 832 356
_ Régularisation des sommes non distribuables	1 372 533	838 605
_ Régularisation des sommes distribuables	3 424 943	3 942 321
b- Rachats		
_ Capital	-127 964 639	-82 480 064
_ Régularisation des sommes non distribuables	-1 049 330	-954 035
_ Régularisation des sommes distribuables	-3 982 534	-3 411 554
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 043 702	33 108 745
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- En début d'exercice	98 614 466	65 505 721
b- En fin d'exercice	102 658 168	98 614 466
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	5 623 513	3 920 147
b- en fin d'exercice	5 560 828	5 623 513
VALEUR LIQUIDATIVE	18,461	17,536
AN6- TAUX DE RENDEMENT	5,27%	4,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31 décembre 2021

1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2021 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Titres OPCVM				
FCP Salamett Plus	6 104	69 876	73 840	0,07%
Sanadett Sicav	44 085	4 346 367	4 385 760	4,27%
Total		4 416 243	4 459 600	4,34%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
ABC BANK 2018-1	10 000	400 000	413 527	0,40%
Amen Bank sub 2008 B	10 000	350 000	362 082	0,35%
Amen Bank SUB 2009	3 000	59 895	60 761	0,06%
Amen Bank SUB 2012	10 000	100 000	101 750	0,10%
Amen Bank sub 2017 -1	10 000	200 000	207 958	0,20%
Amen Bank sub 2020-3	40 000	4 000 000	4 266 187	4,16%
Amen Bank SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 048 154	1,02%
ATB 2007/ 1 CATEG D	40 000	1 760 000	1 830 171	1,78%
ATB SUB 2017 Cat A	50 000	4 000 000	4 211 994	4,10%
ATB SUB 2017 Cat B	8 400	588 000	619 351	0,60%
ATL 2015/1	17 000	340 000	350 062	0,34%
ATL 2015/2 C	1 000	40 000	42 106	0,04%
ATL 2017 /1 A	10 000	200 000	209 664	0,20%
ATL 2017/1 C	10 000	600 000	629 952	0,61%
ATL SUB 2017	20 000	1 200 000	1 215 999	1,18%
ATL 2018/1 B	15 000	600 000	618 576	0,60%
ATL 2018 /1 B	6 690	267 600	275 885	0,27%
ATL 2019/1 A	7 200	432 000	434 856	0,42%
ATL 2020-1	40 000	3 200 000	3 255 626	3,17%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	700 000	707 249	0,69%
ATTIJARI BANK SUB 2017	20 000	400 000	413 948	0,40%
ATTIJARI LEASING 2017/1	5 000	100 000	100 169	0,10%
ATTIJARI LEASING 2018/1	15 000	600 000	622 438	0,61%
ATTIJARI LEASING 2020/1	15 000	1 200 000	1 209 436	1,18%
BH SUB 2018-1	25 000	1 000 000	1 046 184	1,02%
BH SUB 2021-2	40 000	4 000 000	4 059 038	3,95%
BNA SUB 2017	19 000	380 000	393 559	0,38%
BNA SUB 2018-1	20 000	800 000	820 638	0,80%
CIL 2016/2	5 000	100 000	105 260	0,10%
CIL 2017/2	3 000	120 000	126 106	0,12%
Hannibal Lease Sub 2015/1	10 000	200 000	201 285	0,20%
Hannibal Lease 2015/2	5 000	200 000	209 566	0,20%
Hannibal Lease 2017-2	5 000	100 000	102 934	0,10%
Hannibal Lease 2017/3	10 000	400 000	423 847	0,41%
Hannibal Lease B 2020-3	20 000	2 000 000	2 152 158	2,10%
Hannibal Lease 2020-2	40 000	3 200 000	3 236 429	3,15%
Modern Leasing sub 2018-1	10 000	400 000	418 349	0,41%
STB 2008/1 CAT D	60 000	2 880 000	3 000 020	2,92%
STB 2008/2	39 000	975 000	1 019 033	0,99%
STB SUB 2011	25 000	250 000	263 951	0,26%

Tunisie Leasing 2016-1	10 000	400 000	418 413	0,41%
Tunisie Leasing sub 2016	10 000	200 000	210 194	0,20%
Tunisie Leasing 2017/1	15 000	300 000	310 326	0,30%
Tunisie Leasing Factoring 2020	7 000	700 000	752 997	0,73%
Tunisie Leasing Factoring 2021 SUB	15 000	1 500 000	1 520 942	1,48%
Tunisie Leasing Factoring 2021 -1	20 000	2 000 000	2 110 979	2,06%
UIB SUB 2016	5 000	100 000	105 839	0,10%
UNIFACTOR 2018 B	6 000	240 000	241 466	0,24%
Total		44 782 495	46 457 412	45,25%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
BTA 6% juin 2023	4 000	3 947 380	4 052 586	3,95%
BTA 6% avril 2023	4 000	3 978 066	4 116 411	4,01%
BTA 6% janvier 2024	1 800	1 761 942	1 845 739	1,80%
BTA 6,3%octobre 2026	3 500	3 448 071	3 486 251	3,40%
BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 380 853	3 516 028	3,42%
Emprunt National CAT C	1 000	37 500	38 518	0,04%
Emprunt National 2021 B	100 000	10 000 000	10 354 893	10,09%
Emprunt national 2021 2 B	50 000	5 000 000	5 123 441	4,99%
Emprunt national 2021 3B	50 000	5 000 000	5 043 304	4,91%
Total		36 553 813	37 577 170	36,60%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- Value latentes	Valeur au 31/12	+/- Value réalisées
Solde au 31-12-2020	72 469 154	2 070 479	17 235	74 556 867	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Emprunt de société	8 500 000			8 500 000	
TITRES OPCVM	28 801 800			28 801 800	
Emprunts d'état	20 000 000			20 000 000	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Emprunt de société	250 000			250 000	
Cession Emprunt d'état	0			0	
Remboursement Emprunt de société	12 592 210			12 592 210	
Remboursement Emprunt d'état	2 012 500			2 012 500	
Cession titres OPCVM	29 265 860			29 265 860	-272 648
Décote /surcote Emprunt d'état	102 168			102 168	
Variation des intérêts courus		627 795		627 795	
Variation des +/- potentielles			26 122*	26 122	
Solde au 31-12-2021	85 752 551	2 698 274	43 357	88 494 182	-272 648

(*) Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021, à **7 495 439** Dinars et représentant les placements monétaires et qui se détaillent comme suit :

a.1 Prise en pension livrée

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
Prise en pension livrée 91 j (1)	BTE	7,25%	10/01/2022	5 005 401	5 088 059	4,96%
TOTAL				5 005 401	5 088 059	4,96%

(1) Pension Livrée Banque de Tunisie et des Emirats 7,25% au 11/10/2021 pour 91 jours 4 860 BTA 6% Avril 2024

a.2 BILLETS DE TRÉSORERIE

BILLETS DE TRÉSORERIE	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
SOMOCER 1,7MD 10% 90j	1 700	1 666 829	1 670 515	1,63%
SOMOCER 0,75MD 10% 100j	750	733 784	736 865	0,72%
Total		2 400 613	2 407 380	2,35%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021, à **6 713 315** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Retenue à la source achat BTA	0	31 084
Total	0	31 084

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération à payer au gestionnaire	14 509	17 005
Rémunération à payer au dépositaire	11 900	23 800
Total	26 409	40 805

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Redevances CMF	9 402	9 664
Intérêts intercalaires sur emprunt obligataire TLF 2020	0	11 165
Retenues à la source	8 958	13 187
Total	18 359	34 016

CP1- Capital

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Capital début d'exercice</u>		
Montant	93 438 073	62 303 493
Nombre de parts	5 623 513	3 920 147
Nombre de porteurs de parts	89	88
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	126 535 106	110 832 356
Nombre de parts émis	7 259 472	6 639 784
Nombre d'actionnaires nouveaux	17	15
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	127 964 639	82 480 064
Nombre de parts rachetés	7 322 157	4 936 418
Nombre d'actionnaires sortants	15	14
<u>Autres effets s/capital</u>		
Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	5 176 393	3 202 229
Régularisation des sommes non distribuables	323 203	-115 431
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-272 648	-367 743
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	128 290	68 502
Frais de négociation de titres	-334	-5 268
<u>Capital fin d'exercice</u>		
Montant	97 363 444	93 438 073
Nombre de parts	5 560 828	5 623 513
Nombre de porteurs de parts	91	89

⁽¹⁾ Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2020 ont été intégralement capitalisées.

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2021 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	5 852 315
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-557 591
SOMMES DISTRIBUTABLES	5 294 724

PR1- Revenus du portefeuille titres

<u>Désignation</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>
Revenus des titres OPCVM	787 191	964 593
Revenus des emprunts d'Etat	837 425	929 989
Revenus des obligations	3 792 642	2 542 345
TOTAL	5 417 258	4 436 927

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des billets de trésorerie	218 328	346 954
Revenus des Placements à terme	876 576	0
Intérêts des comptes de dépôt	519 236	822 807
TOTAL	1 614 140	1 169 761

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	1 056 208	858 909
Rémunération du dépositaire	11 900	11 900
Total	1 068 108	870 809

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	110 940	90 217
Charges Diverses	36	36
Total	110 975	90 253

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
<input type="checkbox"/> Revenus des placements	1,264	0,997	1,101	1,003	0,774
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements	-0,192	-0,155	-0,177	-0,161	-0,147
Revenu net des placements	1,072	0,842	0,925	0,842	0,627
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation	-0,020	-0,016	-0,018	-0,017	-0,015
Résultat d'exploitation (1)	1,052	0,826	0,907	0,825	0,611
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation	-0,100	0,094	-0,090	-0,066	-0,018
Sommes distribuables de l'exercice	0,952	0,920	0,817	0,760	0,594
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,100	-0,094	0,090	0,066	0,018
<input type="checkbox"/> Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,023	0,012	0,030	0,040	0,004
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-0,049	-0,065	-0,105	-0,103	0,008
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,001	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-0,026	-0,054	-0,075	-0,062	0,011
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,026	0,772	0,831	0,763	0,623
<input type="checkbox"/> Résultat non distribuable de l'exercice	-0,026	-0,054	-0,075	-0,062	0,011
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat non distribuable	-0,001	-0,021	0,005	0,012	0,005
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables de l'exercice	-0,027	-0,075	-0,070	-0,051	0,016
Nombre de parts	5 560 828	5 623 513	3 920 147	4 663 043	4 418 499
Valeur liquidative	18,461	17,536	16,710	15,964	15,255

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
• Charges de gestion des placements /actif net moyen	0,96%	0,97%	0,97%	0,96%	0,96%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,28%	5,16%	4,98%	4,93%	3,98%
	110 892 560	90 027 938	71 424 759	78 072 516	67 851 713

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7 000 Dinars HT.

Par ailleurs, la commission de dépôt a été révisée à la hausse, elle est de 0,15%HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,10% HT de l'actif net avec un maximum de 7 000 dinars HT par an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.